

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE**

**DU**

**20 NOVEMBRE 2015**

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015 A 19 HEURES 00**

L'an deux mille quinze, le vingt novembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

## **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Sandrine MATHIEU, Muriel PERRET, Thierry VALENTIM, Hélène REBOUX, Daniel MERCIER et Michel BERTHIER

## **Procurations :**

Madame Aurélie CHALIES a donné procuration à monsieur André BERTHOUD  
Madame Christine VIAL LAPLACE a donné procuration à monsieur Thierry VALENTIM

-----  
Monsieur Michel PONT est nommé secrétaire de séance.

## **Procès verbal de la séance du 30 octobre 2015 :**

A la demande de madame Hélène REBOUX, les corrections suivantes sont apportées :

### **Page 5 – DEMANDE DE RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT DU VAL DE SAONE**

- Au lieu de : « Monsieur le maire précise que ce lotissement a, tout juste, dix années d'existence (permis de lotir datant d'avril 2016) »
  - o Lire « Monsieur le maire précise que ce lotissement a, tout juste, dix années d'existence (permis de lotir datant d'avril 2005) »

### **Page 5 : Rapport d'activités du Pôle Environnement**

- Au lieu de : « Sur les cinq dernières années, le Pôle Environnement (SICTOM) a diminué de 5,5 % le nombre de tonnes d'ordures ménagères ».
  - o Lire : « Sur les cinq dernières années, le Pôle Environnement (ex. SICTOM) a diminué de 5,5 % le nombre de tonnes d'ordures ménagères.

### **Page 7 : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS**

- Au lieu de : « Un débat a lieu et des explications sont données car les membres du C.C.A.S. n'ont pas fait travailler les commerçants locaux. INTERMARCHÉ n'a pas répondu à la demande du C.C.A.S ».
  - o Lire : « Un débat a lieu et des explications sont données car les membres du C.C.A.S. n'ont pas fait travailler les commerçants locaux. INTERMARCHÉ n'a pas proposé d'échantillons de démonstration au C.C.A.S ».

### **Page 8 : ETUDE DE DEVIS**

- Il est ajouté « Il s'agit des blocs lumineux destinés à indiquer les sorties de secours (blocs de secours) ».

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

-----  
**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1° CAMVAL : Schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et de ses communes
- 2° Organisation des élections Régionales des 06 et 13 décembre 2015
- 3° Déclassement de parcelles communales
- 4° Informations :
  - Etat d'avancement du dossier sur les circuits pédestres
  - Incivilités - Vandalisme
- 5° Etude de devis :
  - Adoucisseurs
  - Climatisations
  - Réfection des trottoirs dans le lotissement des Peupliers
- 6° Loi NOTRe / Informations
- 7° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 8° Questions diverses

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

### I – CAMVAL

- **Schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et des communes membres**

Monsieur Bernard DESPLAT expose au conseil municipal la proposition de « schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et de ses communes membres ». Ce projet inclut notamment une réflexion sur les nouvelles pistes de mutualisation des services pouvant être mises en œuvre pour le mandat 2014-2020.

Monsieur Bernard DESPLAT expose à l'assemblée :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales a imposé l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services avant mars 2015, échéance repoussée au 31 décembre 2015 par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, après transmission pour avis aux Conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale établit un projet de schéma relatif aux mutualisations de services entre les services de la CAMVAL et ceux des communes membres. Ce projet de schéma de mutualisation des services est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat 2014-2020.

Ce projet de schéma de mutualisation est transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint le projet de Schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et de ses communes membres, tel qu'il a été présenté lors du Conseil des Maires du 1<sup>er</sup> octobre 2015, puis envoyé en Mairie.

Il inclut une réflexion sur les nouvelles pistes de mutualisation des services pouvant être mises en œuvre pour le mandat 2014-2020.

Ce projet est une première étape, des adaptations seront nécessaires du fait de l'environnement institutionnel fluctuant dans lequel le bloc communal progresse.

Ce schéma de mutualisation a pour objectif de permettre à la CAMVAL, par l'optimisation des moyens existants sur le territoire, d'exercer pleinement ses compétences et d'apporter à ses communes l'assistance dont elles ont besoin. L'enjeu est de proposer aux communes une meilleure qualité du service rendu aux administrés et usagers, une efficacité de l'action publique locale ainsi qu'une maîtrise des coûts de fonctionnement sur le long terme.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à donner son avis sur ce projet de Schéma de mutualisation des services.

A l'issue de cette phase de consultation, ce projet de Schéma de mutualisation sera approuvé par délibération de la CAMVAL à l'occasion de son Conseil Communautaire du 10 décembre 2015.

Le Schéma de mutualisation ainsi adopté sera ensuite adressé à chaque Conseil Municipal des communes membres de la CAMVAL.

Enfin, conformément à l'article L.5211-39-1, chaque année, l'avancement du Schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du Président de la CAMVAL au Conseil Communautaire soit lors du débat d'orientation budgétaire, soit lors du vote du budget.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39-1,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 imposant l'élaboration de schémas de mutualisation des services,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 74 précisant le calendrier d'adoption du schéma de mutualisation,

Considérant que l'avis préalable des communes membres est requis pour l'adoption du schéma de projet de mutualisation des services,

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le projet de Schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et de ses communes membres, tel que communiqué par le Président de la CAMVAL.

Il propose d'ajouter des pistes complémentaires de mutualisation, soit :

- Le nettoyage de la voirie par l'acquisition d'une balayeuse
- Un aspect délinquance
- L'achat d'une nacelle

Il autorise le maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

## **II – ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015**

Monsieur le maire rappelle les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015.

L'assemblée procède à l'organisation des élections régionales des 06 et 13 décembre 2015 et notamment la mise en place des permanences du bureau de vote pour ces deux journées.

## **III – DECLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'exposé entendu lors de sa séance du 30 octobre 2015 concernant deux parcelles communales cadastrées ZD 452 et ZD 464 appartenant au domaine privé de la commune et correspondant, dans la réalité à la route des Carrières et à une partie du rond-point des Escarons.

Il propose de régulariser l'état de fait de ces parcelles en les classant dans le domaine public communal. Pour concrétiser ce classement, une enquête publique n'est pas nécessaire.

Le conseil municipal décide la régularisation des deux parcelles communales cadastrées ZD 452 et ZD 464 et leur classement dans le domaine public communal.

Il dit que la longueur de ces deux parcelles sera mesurée précisément ; le nombre de mètres linéaires sera ensuite transmis aux services préfectoraux ; la longueur de la voirie ayant une incidence dans le calcul de la D.G.F. / Dotation Globale de Fonctionnement.

Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **IV – INFORMATIONS**

- Etat d'avancement du dossier sur les circuits pédestres

Monsieur le maire informe l'assemblée du lancement de la consultation. Les offres sont réceptionnées en mairie jusqu'au 08 décembre 2015 à 18 h 00.

Il indique que la commission doit encore travailler sur la cartographie du panneau de départ.

- Incivilités - Vandalisme

Monsieur le maire rappelle les actes de vandalisme réalisés par des jeunes de la commune et des alentours, sur le bâtiment de la mairie le 31 octobre dernier.

Certaines de ces personnes sont connues et seront convoquées avec leurs parents.

Cette violence gratuite laisse perplexe et désespéré . . . .

## **V – ETUDE DE DEVIS**

- Adoucisseurs

L'assemblée prend connaissance d'un premier devis concernant l'entretien des adoucisseurs du foyer rural, du restaurant scolaire et de la salle omnisports, de la société AQUATICO de Saint Albain, pour un montant de 720,00 euros T.T.C. par an pour une visite (deux visites annuelles sont prévues). A ce montant s'ajoute la fourniture de sel régénérant.

Un autre devis est en attente, demandé auprès de la société Abel JAYET.

- Climatisations

Le conseil municipal accepte le devis de la société GAMMA THERM pour l'entretien des climatisations de la salle de réunion de la salle omnisports, de la bibliothèque et la salle du conseil municipal, pour un montant total annuel de 365,10 euros H.T.

- Réfection des trottoirs dans le lotissement des Peupliers

Le conseil municipal accepte le devis de la société SMEE de MACON pour la réfection des trottoirs dans le lotissement des Peupliers, suite à l'enfouissement des réseaux électriques, pour un montant total T.T.C. de 7 209,72 euros.

Il accepte également un devis complémentaire de l'entreprise EUROVIA pour le changement de bordures de trottoirs supplémentaires, pour un montant T.T.C. de 324.00 euros.

## **VI – LOI NOTRe / INFORMATIONS**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation de la République (loi NOTRe) et notamment l'article 33 de cette loi, qui modifie l'article L 5210-1-1 du C.G.C.T. / Code Général des Collectivités Territoriales et qui prévoit :

- Une couverture intégrale du territoire par des E.P.C.I. / Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Une rationalisation des périmètres des E.P.C.I. et des syndicats existants.

Ce schéma doit prendre en compte, en outre, des orientations fixées par la loi.

Il présente le projet de schéma d'orientation de coopération intercommunale pour le département de Saône et Loire, arrêté par la commission départementale de coopération intercommunale lors de sa formation plénière du 12 octobre 2015.

Il indique que ce projet de S.D.C.I. va poursuivre son évolution pour être arrêté définitivement au 31 mars 2016. Il deviendra définitif le 31 décembre 2016.

Il précise qu'en ce qui concerne la CAMVAL et sur proposition du Préfet, celle-ci devrait fusionner avec la C.C.M.B. / Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

La communauté d'agglomération passerait de 63 à 77 conseillers communautaires et de 61 204 habitants à 75 060 habitants.

Au regard de cette fusion, une nouvelle appellation sera donnée à la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et notamment la partie qui le concerne, soit la fusion de la CAMVAL et de la C.C.M.B. / Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

Il prend acte que le service assainissement sera transféré à la communauté d'agglomération au 01 janvier 2020, ainsi que les zones d'activités des communes au 01 janvier 2017 ; les communes perdront à cette date la compétence économique.

Il autorise le maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

## **VII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS**

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- **SIGALE**
  - L'été 2015 s'est très bien déroulé avec 772 inscriptions, soit un taux de remplissage de 79 %. 20 stages ont été proposés.
  - Le périscolaire fonctionne très bien. 100 % des enfants participent. La commune perçoit l'aide financière de l'Etat, soit 50 euros par enfant, avec la réalisation du P.E.D.T. Monsieur DESPLAT confirme à madame Sandrine MATHIEU que les activités du périscolaire sont maintenues avec le SIGALE.
  - Le SIGALE poursuit son étude concernant l'éventuelle prise de compétence des centres de loisirs de ses communes membres. Une prise de compétence partielle pourrait être envisagée.
- **Commission des finances**
  - La commission se réunira le 30 novembre 2015 pour la préparation du D.O.B. Celui-ci sera présenté à l'assemblée lors de sa séance du 14 décembre 2015.
- **Comité des Fêtes**
  - La fête patronale du 11 novembre s'est très bien déroulée.

Monsieur Thierry VALENTIM expose :

- **Commission communication**
  - Le bulletin annuel est en cours de confection. Les membres de la commission sont très satisfaits de la richesse des articles.
  - 65 annonceurs ont été sollicités ; 29 ont répondu à ce jour.
  - Le bulletin sera distribué avant Noël.

Monsieur Michel PONT rapporte :

- **Nuisances Val de Saône**
  - L'Etat a revu la réglementation en matière de décibels dans les zones de bruits. Cette modification va être cartographiée ce qui pourrait avoir pour conséquence une désertification de notre secteur et une dévalorisation de l'immobilier ; la commune de St Martin Belle Roche (et alentours) étant située dans une zone de bruit.
  - L'association Nuisances Val de Saône a pour but de lutter contre le bruit avec la construction notamment de murs anti-bruit. Elle demande le soutien des conseils municipaux des communes et de ses habitants dans sa démarche. Le conseil municipal propose à l'association Nuisances Val de Saône de rédiger une pétition destinée à l'ensemble des habitants de la commune pour obtenir leur soutien.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1° CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Monsieur le maire informe l'assemblée concernant les nouvelles dispositions mises en place pour simplifier les relations administratives et comptables entre le centre de gestion 71 et les collectivités.

Ces nouvelles dispositions sont relatives au versement de la cotisation due au C.D.G. par prélèvement automatique mensuel.

Les communes qui ne souhaiteront pas adhérer par prélèvement automatique mensuel, recevront en janvier de l'année N un avis à payer pour le montant de la cotisation annuelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le prélèvement automatique de la cotisation mensuelle du centre de gestion à compter du 01 janvier 2016.

Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### 2° CLASSE DE DECOUVERTE 2016

Monsieur le maire indique que la classe de découverte 2016 aura lieu à PALAVAS LES FLOTS, du lundi 23 mai 2016 au vendredi 27 mai 2016.

Comme les années précédentes, ce séjour concerne les classes de CM2 de St Martin Belle Roche et de Senozan.

Monsieur le maire présente le devis correspondant et indique que la participation de la commune s'élève à 5 177,90 euros. La participation totale des familles est de 3 120,00 euros.

#### 3° OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / REVISION DES TARIFS

Monsieur le maire rappelle la volonté de l'assemblée de revoir les tarifs d'occupation du domaine public. Le domaine public est occupé temporairement lors de la fête patronale, lors de la venue d'un camion d'outillage ou encore un camion de pizzas.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de revoir l'ensemble des tarifs d'occupation du domaine public ; ceux-ci seront applicables à compter du 01 janvier 2016.

#### 4° VOISINS VIGILANTS (réunion du 10 novembre 2015)

Monsieur Bernard DESPLAT rapporte à l'assemblée le contenu de cette réunion qui s'est déroulée en présence du Major PAPILLAUD de la gendarmerie de MACON.

L'assemblée prend acte que l'appellation « voisins vigilants » est une marque déposée. Aussi, il convient d'employer les termes « commune vigilante ».

#### 5° C.N.A.S.

Madame Hélène REBOUX, correspondante du C.N.A.S. en qualité d'élue, présente à l'assemblée le nouveau système de calcul des cotisations applicable à compter du 01 janvier 2016 ; cette modification sera progressive et s'échelonnara sur trois années.

#### 6° ZONE SORDATS

Monsieur le maire informe le conseil de la venue en mairie des représentants de l'entreprise de transports BREEWEL (entreprise actuellement installée à St André de Bâgé, de 12 salariés) ; ils envisagent d'acquérir une parcelle de terrain dans la zone En Sordats (environ 6 000 m<sup>2</sup>) et ont fait part de leur intérêt pour ce secteur.

La société BREEVEL est une société hollandaise gérée par des hollandais, mais avec une filiale française.

#### 6° INFORMATIONS DIVERSES

Congrès des maires : En raison des attentats qui ont eu lieu à Paris le 13 novembre 2015, le congrès des maires qui devait se dérouler du 17 au 19 novembre 2015 a été annulé par l'association des maires de France.

Le congrès des maires est reporté au printemps 2016, soit du 31 mai 2016 au 02 juin 2016.

L'assemblée prend acte, en outre, de la réunion organisée à la préfecture ce 20 novembre 2015 concernant « l'état d'urgence » décrété par le gouvernement suite aux événements du 13 novembre 2015.

Cet « état d'urgence » a été prolongé de trois mois. Il permet, entre autre, l'interdiction de circulation dans les zones sensibles, les perquisitions 24 heures sur 24 sans prévenir, l'interdiction de grands rassemblements, la saisie d'armes.

C.C.A.S. : L'assemblée prend connaissance de la possibilité de supprimer les C.C.A.S. dans les communes de moins de 1 500 habitants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver son C.C.A.S.

#### Décès :

Monsieur le maire transmet les remerciements de madame TAVERNIER suite au décès de son mari Joannes TAVERNIER.

Il rappelle également les décès familiaux qui ont touché des membres du conseil municipal (la belle-mère d'Aurélien CHALIES et le frère de Christine VIAL-LAPLACE). L'assemblée s'associe à leur peine.

### **VIII – TOUR DE TABLE**

Madame Nadine MITRE :

- Signale que des jeunes squattent vers le local électrique de la salle omnisports et rechargent aussi leur téléphone portable dans ce local.

Monsieur Daniel MERCIER :

- Déploire l'absence des enseignants et des enfants lors de la cérémonie du 11 novembre 2015. Il souhaite qu'un rappel soit fait dans les écoles. Il propose, en outre, que les enfants apprennent le chant de la Marseillaise.  
L'assemblée est mitigée quant à l'enseignement de ce chant dont les paroles, pour certains, sont relativement « guerrières » et donc dangereuses.  
Il est à nouveau soulevé le manque d'éducation et de responsabilisation des parents d'élèves.

Madame Sandrine MATHIEU :

- Signale les pannes de certains lampadaires place de l'Eglise, ainsi que l'éclairage défectueux de la statue de Saint Martin. Monsieur PONT indique que le dépannage a déjà été sollicité auprès de l'entreprise compétente.
- Demande à qui appartient l'église car elle nécessite d'être rejointoyée. Monsieur le maire lui indique que l'église est une propriété de la commune. Monsieur PONT ajoute que ce travail est programmé.

Madame Muriel PERRET :

- Demande que les informations importantes qui touchent les élus (ou les employés) et notamment les décès, soient adressées par mail à tous.

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Fait part de l'assemblée générale des sapeurs-pompiers qui aura lieu le 29 janvier 2016.

La séance est clôturée par une minute de silence en hommage et en mémoire des personnes décédées dans les attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,